

Monsieur le Directeur Académique,

je me permets de m'adresser à vous concernant la question des rythmes scolaires sur la CCMP. Vous savez que nous suivons l'affaire et que nous sommes en lien avec les collègues sur le sujet. Je sais que Mme Lambin a reçu hier soir des directeurs impliqués dans le travail sur le PEDT. Il semble qu'elle ait fait passer plusieurs messages auprès de Mme Saintier, mais je m'interroge sur le fait que cette dernière ait bien compris. En effet, nous avons eu par le biais d'une mairie accès au questionnaire qui va être proposé à la communauté éducative. Il me semblait que ce questionnaire devait être adressé en premier lieu aux directeur·rices impliqués dans la rédaction du PEDT pour qu'ils puissent le relire avant diffusion ? D'autre part, j'ai donc pu lire ce questionnaire, et il est pour le moins compliqué, orienté, et je ne vois absolument pas comment il sera exploitable. Sur ce point là, je ne suis pas experte, mais sur le caractère orienté, je suis particulièrement inquiète.

Nos collègues directeur·rices ont accepté de donner de leur temps personnel pour travailler de concert avec la comcom, mais si ils sont si peu écoutés, j'imagine qu'ils seront à l'avenir beaucoup moins enclins à donner de leur temps. Si toutefois Mme Saintier devait s'obstiner à dire que ce questionnaire a été construit avec l'éducation nationale contre l'avis des directeur·rices qui ne souhaitent pas y être associés, nous nous chargerons de faire les démentis nécessaires auprès de la profession et dans la presse si il le faut.

Dans un mail adressé aux écoles il y a peu, Mme Saintier expliquait : *"La communauté de communes souhaite prendre une décision sur le rythme de l'enfant (4 jours ou 4.5 jours) lors du conseil communautaire du 21 octobre 2021 pour une mise en application du scénario choisi en septembre 2022."* Nous vous avons fait part de nos inquiétudes quant à l'ingérence de ces élus sur la question des rythmes scolaires, et malheureusement, ces inquiétudes se confirment. Jusqu'à preuve du contraire, c'est bien vous, Monsieur le DASEN qui actez ou non un modification des rythmes scolaires ?

D'autre part, je ne comprends pas ce qui empêche les écoles de ce territoire de fonctionner selon des rythmes différents. Nous avons très longtemps été sur la semaine niortaise / semaine lyonnaise au sein des écoles du mellois. Les transports scolaires ne seraient pas impactés, car les bus passent, avec ou sans TAP, vers 9h le matin puis vers 16h30 le soir. Si l'enjeu est de permettre de maintenir des emplois au sein de la comcom, cela ne peut pas être mis dans la balance de la réflexion sur les rythmes scolaires, surtout comme c'est fait dans le questionnaire. D'ailleurs, accepter des organisations différentes sur les écoles de la comcom permet d'employer des animateurs sur des temps longs le mercredi matin, puis sur d'autres temps dans les écoles qui auraient choisi de rester à 4.5 jours, et il y en aurait, c'est certain.

Bref, j'ai peur que l'élue en charge du scolaire à la comcom n'en fasse une bataille personnelle qui pourrait se cristalliser si nous n'y prenons garde.

Les représentants des personnels du SNUipp-FSU sont très vigilants sur cette question, et nous la mettrons dans la liste des questions diverses que nous souhaitons aborder lors du CDEN du 29.06. Si toutefois les échanges sur le sujet devaient être écourtés, nous demanderons à être reçus en rendez-vous par les élus de la comcom.

Je vous mets en pièce jointe les fichiers qui ont été transmis aux élus, dont le questionnaire qui sera adressé à la communauté éducative pour que vous puissiez en prendre connaissance, si ce n'est pas déjà fait.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre message et je vous prie de croire en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Julie Couprie, pour le SNUipp-FSU 79